



Communiqué de presse

Solidarité avec les militants d'Alençon

Le MRAP exprime son entière solidarité avec les 7 militants d'Alençon (dont 2 adhérents du MRAP) qui doivent comparaître en appel, aujourd'hui lundi 22 septembre 2014, devant le Tribunal correctionnel de Caen, pour « discriminations »

Quel crime ont donc commis ces citoyens pour mériter une accusation aussi infamante et encourir des peines aussi lourdes ? S'être dressés contre l'occupation et la colonisation de la Palestine par Israël, et notamment contre les « crimes de guerre » voire « contre l'Humanité » que le rapport Goldstone accuse son armée d'avoir perpétrés pendant la guerre de 2008-2009 contre la bande de Gaza, crimes de guerre qui se renouvelés en juillet-août à Gaza faisant plus de 2 000 morts dont un quart sont des enfants. S'être révoltés contre l'impunité dont jouit un État qui viole pourtant ouvertement le droit international et les résolutions des Nations unies. Dans le cadre de la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), ils ont distribué des tracts devant des supermarchés locaux appelant au boycott des produits israéliens.

Le MRAP rappelle que la campagne internationale « BDS » (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) est une campagne non violente, ciblée contre la colonisation illégale et la fin de l'occupation des territoires palestiniens de Cisjordanie et de Jérusalem Est, obstacles essentiels à la paix. C'est face à l'incapacité de la « communauté internationale » à faire respecter, par l'Etat israélien, le droit international et les diverses résolutions des Nations Unies, que cette campagne citoyenne a été lancée.

Pour présenter, contre toute évidence, cette action citoyenne comme raciste, il aura fallu que la ministre de la Justice du gouvernement Sarkozy, Madame Michèle Alliot-Marie, invente, en février 2010, un « boycott des produits casher » qu'aucun dirigeant, aucun groupe, aucun militant du mouvement de solidarité pour une paix juste et durable au Proche-Orient n'a jamais prôné. Puis qu'elle exige des Parquets qu'ils poursuivent les militant-e-s pour « provocation publique à la discrimination ». Cette circulaire n'a pas été abrogée par le gouvernement Hollande.

Cette campagne citoyenne qui vise des entreprises et non des personnes et suivi dans 40 pays du monde, la France est le seul pays où des militants sont poursuivis dans le cadre de cette campagne.

.../....



.../...

Le MRAP rappelle également que les organisations anticolonialistes israéliennes, telles Gush Shalom, Tal'ayoush, Coalition of Women for Peace... appellent, depuis plus de dix ans au boycott des produits cultivés ou manufacturés dans les colonies. C'est bien la preuve qu'il ne s'agit pas d'une action contre le peuple israélien mais contre l'Etat israélien qui viole le droit international. Cette campagne a conduit plusieurs de ces entreprises à quitter les Territoires occupés et à se relocaliser en Israël.

Concernant l'importation de produits, en particulier de marchandises, l'État Israël, en violation du droit et des accords signés avec l'Union Européenne, ne respecte pas les normes de traçabilité permettant de distinguer les produits en provenance des colonies illégales dans les territoires palestiniens occupés. En 2000, Israël a conclu un accord d'association avec l'Union Européenne l'autorisant notamment à exporter ses produits vers l'UE sans taxes douanières. Or, des entreprises israéliennes se sont installées dans les colonies pour profiter des avantages considérables offerts par cet accord. Ces colonies dont l'existence viole le droit international, volent les terres et les ressources des Palestiniens, profitant en toute illégalité de cette dispense de taxes douanières, car le gouvernement exporte les produits de ces entreprises sous l'appellation frauduleuse « origine Israël ».

Les actions en justice contre des militants de la paix, participe d'une stratégie d'intimidation, à laquelle se livrent certains milieux ultra-sionistes, qui n'hésitent pas à porter, contre toutes voix critiquant la politique menée par les gouvernements d'Israël, l'infamante accusation d'antisémitisme pour mieux les disqualifier. Le MRAP n'acceptera jamais cet amalgame odieux. Comme le rappelle la Cour Européenne des Droits de l'Homme « la critique pacifique de la politique d'un Etat, relevant du libre jeu de débat politique, se trouve, au cœur même de la notion de société démocratique » Poursuivre des militants qui ont dénoncé de manière pacifique la politique criminelle de l'Etat israélien constitue bien une atteinte grave à la démocratie.

Le MRAP exige la relaxe des militants injustement poursuivis et l'abrogation de la circulaire Alliot- Marie

Paris, le 22 septembre 2014